

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Par le vendeur

Dans tous les cas concernant des biens bâtis

- Le questionnaire d'état-civil complété (transmis par l'Étude au préalable) auquel il faudra joindre la copie d'une pièce d'identité (CNI, titre de séjour ou passeport) et le cas échéant, le contrat de mariage ou le PACS
- Votre titre de propriété (copie authentique de l'acte de vente)
- Le prix convenu avec les acquéreurs et le montant du dépôt de garantie à verser par l'acquéreur si le Notaire est chargé de la rédaction de la promesse de vente
- Dans le cas où du mobilier fait partie de la vente, la liste des meubles contenant la valeur de chaque article
- En cas de présence d'une agence immobilière, ses coordonnées ainsi que le montant de sa commission
- Le dossier de diagnostics techniques obligatoires (en ce compris l'ERP, l'ERPS et le contrôle de la fosse septique le cas échéant)
- Le contrôle de la conformité du réseau d'assainissement de la maison ou de l'appartement (si obligation sur la commune)
- Dans le cas où le bien est loué : état des lieux, quittances des loyers, bail
- Dans le cas où le bien était loué : le congé pour vendre délivré par le vendeur ou la lettre de congé donnée par le locataire, le bail et l'état des lieux de sortie

- Si des travaux soumis à une autorisation de construire ont été réalisés :
 - Permis de construire, permis de construire modificatif
 - Déclaration préalable de travaux
 - Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAT ou DACT)
 - Attestation de non-opposition à la conformité ou certificat de conformité

- Si les travaux ont moins de 10 ans :
 - Attestation d'assurance dommages-ouvrage pour les travaux portant sur la structure
 - Attestation de responsabilité décennale des entreprises ayant réalisé les travaux et leurs factures

En plus si le bien fait partie d'une copropriété

- Le règlement de copropriété et ses modificatifs
- Les procès-verbaux d'assemblée générale datant des 3 dernières années
- Le dernier appel de charges
- Les coordonnées du syndic
- Les plans du ou des lot(s) vendu(s)
- Pré-état daté établi par le syndic
- Fiche synthétique
- Carnet d'entretien de la copropriété
- Diagnostic technique global s'il a été réalisé

SAS IMBAULT NOTAIRES

5 RUE FERAY

(Annexe 15 rue Feray)

91100 CORBEIL ESSONNES

Tél : 01 69 22 10 00

<https://imbault.notaires.fr/>



En plus si le bien fait partie d'un lotissement ou d'un groupe d'habitation

- Le cahier des charges
- Le règlement du lotissement
- Les statuts de l'ASL ou de l'AFUL
- Les coordonnées du président de l'ASL de l'AFUL
- Le dernier appel de charges
- Les procès-verbaux d'assemblée générale d'ASL ou d'AFUL datant des trois dernières années

Pour la vente d'un terrain à bâtir

- Le questionnaire d'état-civil complété auquel il faudra joindre la copie d'une pièce d'identité (CNI, titre de séjour ou passeport) et le cas échéant, le contrat de mariage ou le PACS
- Le prix convenu avec les acquéreurs et le montant du dépôt de garantie à verser par l'acquéreur si le Notaire est chargé de la rédaction de la promesse de vente
- Déclaration préalable de division du terrain si celui-ci est issu d'une division
- L'étude géotechnique dite G1 si le terrain est situé en zone argileuse "aléa moyen" et "aléa fort"
- Document d'arpentage établi par le géomètre en cas de division
- Le plan et le procès-verbal de bornage
- En cas de présence d'une agence immobilière, ses coordonnées ainsi que le montant de sa commission

SAS IMBAULT NOTAIRES

5 RUE FERAY

(Annexe 15 rue Feray)

91100 CORBEIL ESSONNES

Tél : 01 69 22 10 00

<https://imbault.notaires.fr/>

